

Département
Hérault
Canton de Mèze
Commune de Poussan

DELIBERATION
du
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2016

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 2

Date de la convocation :

20 juin 2016

N° 2016/34

Objet de la délibération :

FUNERAIRE

Cimetière

Modification des reprises des
concessions

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 30 JUIN 2016
Et publication ou notification
Du 29 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jacques ADGÉ, Maire.

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle ALIBERT (arrivée à 19h17), Marianne ARRIGO, Nathalie CHAUVET, Sonia REBOUL, Terry ADGE, Paula SERRANO, Jacques LLORCA, Gilles FOUGA, Pierre CAZENOVE, Danièle NESPOULOUS, Christian BEIGBEDER, Delphine REXOVICE (arrivée à 19h26), Liliane MOUGIN.

Etaient absents excusés avec procuration :

Isabelle BAINEE ayant donné procuration à Jean-Louis LAFON
Damien MAURRAS ayant donné procuration à Nathalie CHAUVET

Absents excusés : Stanislas THIRY

Monsieur Le Maire, rapporteur, rappelle au conseil qu'une procédure de récupération des concessions cimetière a été mise en place en 2011 et touche à sa fin.

Vu la délibération n°2016-27 en date du 1er Juin 2016 autorisant le Maire à reprendre les sépultures ayant fait l'objet de la procédure de récupération des concessions cimetière,

Vu la demande de la famille OLMES COMBALAT de conserver la concession n°1-1-10,

Vu la demande de l'Association Saint Vincent de conserver la concession n°1-4-83 pour l'entretenir à ses frais,

Monsieur Le Maire propose les modifications suivantes :
- les concessions n°1-1-10 et n°1-4-83 sont retirées de la liste des récupérations des concessions

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents,

APPROUVE le retrait des concessions n°1-1-10 et n°1-4-83 de la liste des concessions cimetière dans le cadre de la procédure de reprise en cours

AUTORISE M. Le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
A POUSSAN le, 29 JUIN 2016
Le Maire,
Jacques ADGÉ



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.